



PRECONISATIONS

DES ETATS GENERAUX DES 4 et 5 AVRIL 2019

Lors des États Généraux des personnes vivant ou ayant vécu des troubles psychiques des 4 et 5 avril 2019, nous, personnes concernées du Rhône, avons souhaité défendre et revendiquer, dans ce plaidoyer, les préconisations que nous jugeons fondamentales pour améliorer l'ensemble des problématiques en soins, inclusion sociale, logement, emploi, lutte contre la stigmatisation, droits des personnes concernées en santé mentale. Élaborées par 140 personnes concernées, au sein d'un collectif en collaboration avec les professionnels de Coordination 69 Soins Psychiques et Réinsertion, d'AMAHC, et des CLSM de la Métropole de Lyon, ces préconisations apporteront un précieux changement pour améliorer la vie quotidienne et la place des personnes concernées par les troubles psychiques dans notre société.

OBJECTIFS

Notre plaidoyer, rassemble par thématique un ensemble de préconisations et de propositions opérationnelles destinées à améliorer la vie quotidienne des personnes vivant avec des troubles psychiques.

Aujourd'hui, l'équilibre de ces personnes est précaire puisque la société française n'est pas toujours pas inclusive. Avoir un logement social avec comme ressource l'allocation adulte handicapée relève d'une extrême patience car les délais sont très importants. L'insertion professionnelle reste extrêmement difficile car les places en ESAT sont très limitées. Élaborer un projet professionnel relève du parcours du combattant. Le suivi médical tout au long de la maladie chronique reste aléatoire ...des exemples parmi d'autres qui montrent le chemin qu'il reste à parcourir !

Ce plaidoyer réaffirme la place des personnes concernées comme acteur majeur des changements attendus dans le champ de la santé mentale.

Nous serons heureux de vous rencontrer pour porter à votre connaissance ces préconisations, élaborées et rédigées par des personnes concernées, afin de commencer à trouver ensemble des pistes d'amélioration et de changement.

Rétablissement : Soins, Accompagnements et Prévention

- **Evolution décisive des pratiques professionnelles** : coordination nécessaire entre tous les acteurs de la santé mentale (sanitaire, social, médico-social, justice, éducation nationale...)
- **Proposer une relation horizontale entre personne soignée ou accompagnée et les professionnels.**
- **Penser un accueil convivial dans tous les lieux de la santé mentale y compris les urgences psychiatriques et somatiques** : des locaux adaptés, pensés en collaboration avec les personnes concernées.
- **Prendre en compte et accueillir l'entourage** de la personne comme une partie prenante indispensable au soin.
- **Intégrer des pairs aidants professionnels dans les équipes de soin** notamment dans les services d'urgence, à l'hôpital et dans les équipes mobiles et former les soignants à travailler avec ces nouveaux collègues.
- **Permettre un diagnostic le plus précoce possible** sans enfermer la personne dans un avenir désespérant, développer de manière systématique la psycho-éducation et la réhabilitation psycho-sociale dès l'annonce du diagnostic auprès de la personne concernée et de son entourage.
- Développer les plans de crise conjoints
- **Permettre un soin ambulatoire beaucoup plus intensif et rapide** lorsque c'est nécessaire afin d'éviter les hospitalisations et les réhospitalisations, développer les équipes mobiles qui vont au domicile afin d'éviter que les situations se dégradent. Mais aussi proposer un soin ambulatoire adapté à l'état de santé de la personne et savoir arrêter un soin lorsque c'est possible.
- **Améliorer le partenariat Généraliste /Psychiatre** en favorisant la communication autour de leurs patients communs en s'assurant toujours au préalable de l'accord du patient.
- Proposer un accompagnement médico-social précoce dès que nécessaire : SAVS ou SAMSAH
- **Prendre beaucoup plus en considération les effets secondaires des traitements** médicamenteux qui ont un retentissement majeur dans la vie quotidienne (prise de poids, diabète, troubles cardio-vasculaires, effets sur la libido et les pratiques sexuelles) en écoutant davantage le ressenti des personnes:
- Développer les permanences de sexologues dans les CMP.
- **Prendre en compte le rôle de conseil des pharmaciens** à l'égard des traitements, de leurs interactions et de la prévention des effets secondaires.
- **Permettre un accès aux soins équilibré sur tout le territoire du département du Rhône** y compris dans les zones rurales de faible densité en adaptant les pratiques. La crise sanitaire a permis par exemple le développement de téléconsultations et de soutien téléphonique

Inclusion sociale : Revenu, Logement, Travail, Culture et Loisirs

- **Défendre un revenu décent pour tous, le droit au logement et le droit au travail.**
- **Informers rapidement sur les dispositifs de lutte contre l'isolement et d'inclusion sociale :** GEM, Accueils de jour, Club House...
- **Développer l'accès au logement** et les lieux qui le facilitent comme les appartements d'essai.
- **Développer l'accès au travail en milieu ordinaire** en valorisant les compétences des personnes concernées, en développant les stages de découverte et d'immersion dans différents milieux professionnels
- **Développer les droits dans le travail protégé :** adapter l'exigence de rendement à la situation de chaque personne, respecter sa vie personnelle (orientation sexuelle, culture, religion...), proposer une juste rémunération en ESAT et Entreprise Adaptée, permettre aux travailleurs protégés de se syndiquer et rendre plus compatible lieu de travail et lieu d'habitation.
- **Développer l'accès aux loisirs**, aux sports et à la culture en proposant des prix compatibles avec de bas revenus pour accéder à tous les lieux culturels (par exemple : des « pris creux » aux heures creuses) et proposer aux lieux de culture une adaptation de l'offre aux besoins des personnes : sièges moins serrés, entrée adaptée, respect des places réservées, livres audio dans les bibliothèques....
- **Pouvoir participer à des activités sociales**, à des projets, à des temps de partage, soit dans les structures dédiées (GEM, accueil de jour, foyer), soit dans des structures de proximité de droit commun (MJC, centres sociaux, maisons de quartier) et adapter la tarification. .
- **Valoriser les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) :** faire connaître les activités existantes, intégrer des pair-aidants, se grouper entre GEM pour avoir des prix sur l'offre de culture, de loisirs et de sport, créer des GEM à thème, type bar à chats.

Lutte contre la Stigmatisation, Formation et Sensibilisation des acteurs et du grand public à la santé mentale

- **Lutter contre la stigmatisation des maladies psychiques et des personnes qui en sont atteintes** en les incluant dans toutes les actions qui les concernent.
- **Apprendre à expliquer, communiquer sur sa maladie** pour changer le regard sur soi-même et celui des autres.
- **Sensibiliser par des interventions en milieu scolaire** dès le plus jeune âge pour promouvoir l'affirmation du droit à la différence et le respect des autres. Intervention dans les formations des professionnels de l'éducation.
- **Informers le grand public :** communiquer des données réelles et chiffrées (sur la criminalité) afin de sortir la maladie psychique de la notion de dangerosité. Lutter contre la stigmatisation dans les médias (saisie du CSA, plainte en diffamation). Développer la médiatisation et la communication en direction du grand public autour de la santé mentale: réseaux sociaux, télévision, manifestation publique, journaux, etc.
- **Former très largement les professionnels** (travailleurs sociaux, médecins, soignants, le personnel des urgences...) à la santé mentale et à la compréhension des troubles psychiques (auto-blessures par exemple), au rétablissement et à

l'inclusion en associant systématiquement des personnes concernées dans les formations initiales comme dans la formation continue et proposer une Immersion des étudiants auprès de personnes vivant avec des troubles psychiques.

- **Développer la bienveillance dans la cité** (éducation à la bienveillance dans l'école, accompagnement à la parentalité et à la citoyenneté)

Droits des Personnes Concernées

- **Améliorer l'information et la connaissance sur ses droits** pour en faciliter leur respect
- **Fournir plus d'informations sur les soins spécialisés**, les pratiques, les traitements, les droits du patient (supports écrits, Internet)
- **Créer un outil numérique pour orienter et renseigner** sur les droits des personnes concernées mais aussi sur les associations et dispositifs existants.
- **Simplifier les démarches administratives et les regrouper**
- **Développer la représentation des personnes** concernées dans toutes les instances qui les concernent au niveau local comme au niveau national. .

La mise en place conjointe de ces préconisations apportera des changements importants dans l'intérêt des personnes concernées, du champ de la santé mentale et de la société en général.